

ASSOCIATION SPORTIVE
du COLLÈGE " LE MERIDIEN "
- MAURIAC -

La participation des élèves à l'Association Sportive du collège s'inscrit dans la continuité du projet d'établissement, et de l'E.P.S. plus particulièrement : elle contribue ainsi à l'ouverture culturelle et sportive des élèves et à l'amélioration de leurs relations à autrui.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à de nombreuses activités sportives collectives ou individuelles, la licence est proposée au prix de **20 euros pour l'ensemble des activités, ou de 8€ par activité (15€ pour 2, 20€ à partir de 3)**, assurant les licenciés à chacune des manifestations sportives qui auront lieu les mercredis après-midi. **Il est tout à fait possible de se licencier en cours d'année, pour une ou quelques activités.**

Une programmation annuelle des activités physiques est affichée sur ENT (lien « établissement » puis « association sportive »). Elle fournit aux élèves et aux parents les informations sur les activités, la date, le lieu, les catégories. Elle peut être modifiée selon les conditions météorologiques et selon les résultats sportifs. Chaque semaine, la programmation hebdomadaire officielle et les détails sont affichés sur ce même lien. Merci aux élèves concernés et aux parents de la consulter. Il peut y avoir des changements la veille au soir, voire le mercredi matin selon la météo. Les élèves seraient dans ce cas prévenus en classe.

Concernant le repas de mercredi midi, les élèves qui n'y mangent pas d'habitude et qui veulent s'inscrire occasionnellement, doivent le faire auprès de la vie scolaire avant la veille (mardi) 17h. Pour les déplacements à la journée, le pique-nique sera fourni par la cantine pour les DP et pour les internes. Les externes souhaitant commander un pique-nique pour une compétition devront le faire la semaine qui précède la compétition, auprès de l'intendance.

Les activités sportives proposées l'année scolaire 2023-2024 seront a priori : **football, volley-ball, triathlon, laser-run, badminton, futsal, athlétisme, natation, ou encore activités de pleine nature telles que cross country, raid nature...**

Dans cette perspective, nous encourageons les élèves à venir nombreux à l'Association Sportive du collège.

Sportivement,

La Présidente de l'A.S., Mme Crochot,
et les enseignants d'E.P.S

Formalités d'inscription

Compléter le dossier d'inscription comprenant :

- la fiche de renseignements avec les autorisations parentales
- il n'y a plus besoin de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition des activités physiques et sportives proposées, **sauf pour le RUGBY.**

Pour information, si votre enfant avait en cours d'année un certificat médical d'inaptitude pour les cours d'EPS, il serait également valable à l'UNSS. L'enfant serait donc dispensé ou non selon les activités sportives proposées et selon l'inaptitude physique.

Joindre :

- la cotisation annuelle de 20 euros (garantissant au moins la pratique de 3 activités sportives)
- ou de 8€ pour 1 activité, de 15€ pour 2 activités sportives, en précisant **OBLIGATOIREMENT** pour 1 ou 2 sports, les activités sportives souhaitées parmi celles proposées :

Le prix comprend la licence à l'UNSS, la prise en charge des activités sportives, les transports, l'assurance pour la couverture des dommages corporels, quelques goûters.

Règlement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de « l'Etoile Sportive ».

RENDRE la feuille recto-verso complétée + le règlement
DANS UNE ENVELOPPE AU NOM DE L'ÉLÈVE
- à rendre exclusivement aux professeurs d'EPS -

FICHE de RENSEIGNEMENTS et AUTORISATIONS

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ (soyez lisible SVP)

Régime : externe - demi-pensionnaire - interne

Adresse mail obligatoire SVP : _____

Téléphone du domicile : _____._____.

Téléphone portable : _____. ou _____.

Téléphone(s) professionnel(s) : ____:____:____:____:____.

Autorisations

- J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner le nom, prénom, sexe, n° de téléphone, niveau de certification de jeune officiel, situation éventuelle de handicap. Lorsque le mineur est âgé de moins de 15 ans, le traitement n'est licite que si le consentement est donné conjointement par le mineur concerné et le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de ce mineur.

- J'ai pris connaissances des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive (MAIF) pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS. Nous avons opté pour un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF. Cependant, chaque élève peut souscrire des garanties complémentaires IA Sport +. J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport+ d'un montant de 11,85€. (voir pièce jointe sur lien AS ENT).

- J'autorise mon enfant au droit à l'image lors de diverses manifestations sportives.

- J'autorise mon enfant à se rendre seul(e) sur les installations sportives de Mauriac et à en repartir seul(e) aux heures indiquées sur ENT.

- Je suis responsable de mon enfant après l'horaire de fin d'AS, précisé par les enseignants sur ENT. SOYEZ DONC À L'HEURE, NOTAMMENT POUR LES RETOURS EN CAR. Si les parents sont en retard, les élèves ne sont pas autorisés à rester seuls devant le collège et vont en permanence au collège.

Date et signature du ou des responsables légaux :